Image not found or type unknown

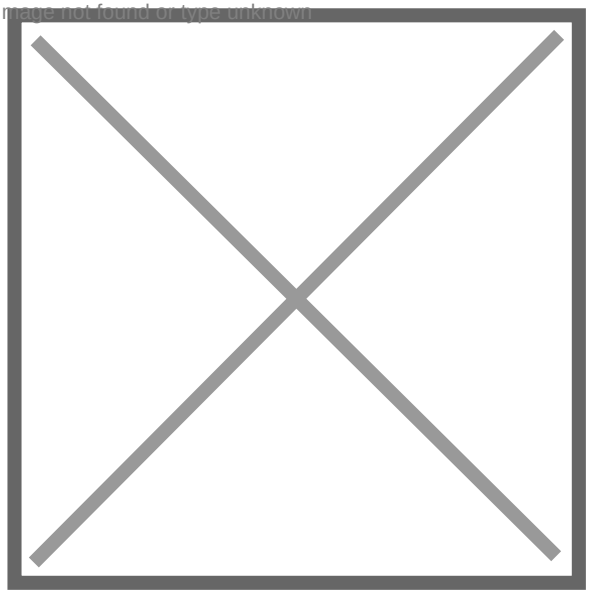

Rupture CDD et complementaire

Par **Driesbach celine**, le **19/04/2019** à **20:45**

Bonjour,d un commun accord avec mon patron j aurais du signé ma rupture de contrat le 19/04/19.
A la dernière minute j ai ressu un message de sa part en me disant que sait annuler.
Il me demandait de lui ramener les 100€ de fond de roulements.
Je lui ai dit qu'il devait me les retiré de mon solde de tout compte,il n'a pas voulu car il n'a pas l'intention de me donner mon solde de tout compte.
C est moi même qui et du allez chercher le formulaire sur internet pour la rupture de contrat car lui ne voulait pas et ma dit de me débrouiller.
Par ailleurs j'ai reçu un courrier de la pro BTP me disant que mon patron ma retiré de la complémentaire.
Actuellement je suis en arrêt pour dépression.
Pourriez vous me dire quelle recours je peux avoir ? Merci d avance.

Par **morobar**, le **20/04/2019** à **08:44**

Bonjour,
Vous n'avez aucun recour, vous êtes liée par un CDD jusqu'à l'expiration de celui-ci.
Actuellement vous êtes en situation de détournement de fonds.
J'ignore quel formulaire cous avez recherché sur Internet, certainement un modèle de lettre, car cette procédure n'est pas règlementée.

Par **Driesbach celine**, le **20/04/2019** à **09:23**

Mon patron ma demander d aller moi même chercher le formulaire pour rupture de CDD sur internet.
Normalement c'est à lui de faire les papiers ?.
Il veut me faire signé une rupture de CDD d un commun accord sans me donner le solde de tout compte.
J aurais du signé la rupture hier et il n'a plus voulu le faire.
Sachant qu'il savait très bien que la semaine prochaine j avait du travail en intérim.
Je suis épileptique et appareillé la nuit.
Mon patron ma dit....je ne me fait plus chier avec des personnes malades.
En ce qui concerne les 100€ de fond de roulement je sais très bien que ci je lui donne je n aurais pas mon solde de tout compte c est pour cela que je lui ai demandé de les déduire du solde de tout compte.
Et apparemment il n'a pas le droit de m arrêté ma complémentaire alors que je suis toujours salarié chez lui

Par **Driesbach celine**, le **20/04/2019** à **09:25**

Je tiens à préciser que mon patron était d accord pour rupture de CDD d un commun accord

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés